

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

Séance extraordinaire du mardi 13 janvier 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire de l'adoption du budget 2026 et du plan triennal en immobilisation 2026-2027-2028 du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester, tenue le 13 janvier 2026 à 20 h à la salle ordinaire des sessions.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec à laquelle sont présents, messieurs Frédéric Thibodeau, Steeve Binette et Robert Allaire ainsi que mesdames Sarah Verville, Micheline Lemay et Martine Lambert, tous conseillers et conseillères sous la présidence de monsieur Lionel Fréchette, maire.

Est également présent monsieur François Gardner, directeur général et greffier-trésorier par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'avis de convocation ayant été signifiée aux membres du conseil tel que requis à l'article 156 du code municipal du Québec et résolu de constater le quorum à 20h00 et de déclarer la séance extraordinaire ouverte.

ADOPTÉE

01-26-001 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Frédéric Thibodeau, appuyé par M. Robert Allaire et unanimement résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du plan triennal d'immobilisations 2026-2027-2028
4. Adoption du budget 2026
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

01-26-002 ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

CONSIDÉRANT la présentation du Plan triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 par le maire, monsieur Lionel Fréchette;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Martine Lambert, appuyée par M. Steeve Binette et résolu d'adopter le plan triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 tel que présenté, le tout conditionnellement à l'obtention des subventions et du financement pouvant s'appliquer à certains travaux. Le plan triennal est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit;

QUE conformément aux exigences au Code municipal du Québec à l'article 957, une copie du plan triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 sera distribuée à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE

Plan triennal d'immobilisation 2026-2027-2028

TRAVAUX PUBLICS-VOIRIE	2026	2027	2028	Financement
PTI voirie zone rurale	165 000 \$	165 000 \$	165 000 \$	TECQ 2024-2028
Projet voirie RRL	894 190 \$	0 \$	0 \$	RIRL et emprunt
TOTAL	1 059 190 \$	165 000 \$	165 000 \$	
TRAVAUX BÂTIMENTS	2026	2027	2028	Financement
	0 \$	0 \$	0 \$	
ADMINISTRATION	2026	2027	2028	Financement
	0 \$	0 \$	0 \$	
LOISIRS, CULTURE	2026	2027	2028	Financement
Toiture centre sportif	0 \$	270 000 \$	0 \$	Subvention
Projet à venir FRR	50 000 \$	0 \$	0 \$	Subvention
TOTAL	50 000 \$	270 000 \$	0 \$	
URBANISME	2026	2027	2028	Financement
	0 \$	0 \$	0 \$	
TOTAL ANNUEL	1 109 190 \$	435 000 \$	165 000 \$	

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

01-26-003 ADOPTION DU BUDGET 2026

CONSIDÉRANT la présentation du budget pour l'année 2026 lors de la séance extraordinaire du 13 janvier 2026 par le maire, monsieur François Gardner, directeur général et greffier-trésorier par interim;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sarah Verville, appuyée par Mme Micheline Lemay et résolu d'adopter le budget pour l'année 2026 au montant de 2 072 253 \$ tel que présenté ci-après :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration générale		
Conseil municipal (7 élus)		38 298,00 \$
Gestion financière et administrative		268 684,00 \$
Évaluation (MRC-Quote-part)		25 254,00 \$
Autres (chauffage, assurance, entretien, honoraires professionnels, honoraires juridiques)		102 030,00 \$
Total administration :		434 266,00 \$

Sécurité publique		
Police / Sûreté du Québec		67 020,00 \$
SQ/ Quote-part MRC		0,00 \$
Protection contre les incendies : (Prévention, dessertes)		178 762,00 \$
Autres		0,00 \$
Total sécurité publique :		245 782,00 \$

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

Transport réseau routier		
Voirie municipale été (entretien et amélioration)		338 342,00 \$
Déneigement		401 000,00 \$
Éclairage des rues		2 000,00 \$
Quote-part transport collectif MRC		3 272,00 \$
Autres		800,00 \$
Total réseau routier :		745 414,00 \$

Hygiène du milieu		
Matières résiduelles / Gesterra		67 700,00 \$
Achat bacs bruns		6 030,00 \$
Quote-part MRC		4 097,00 \$
Vidanges boues fosses septiques		15 000,00 \$
Total matières résiduelles :		92 827,00 \$

Cours d'eau		
Amélioration des cours d'eau MRC (quote-part)		13 276,00 \$
Autre hygiène du milieu		
Entente SPAA		1 600,00 \$
Fonds Agro (quote-part MRC)		102,00 \$
Total hygiène du milieu :		107 805,00 \$

Aménagement, urbanisme et développement		
Aménagement, urbanisme et zonage		
Construction bureau administratif		222 097,00 \$
Subventions (FRR)		60 000,00 \$
Honoraires professionnels		3 500,00 \$
Quote-part inspection MRC		15 865,00 \$
Quote-part urbanisme MRC		6 417,00 \$
Total aménagement, urbanisme et zonage :		307 879,00 \$

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

Promotion et développement économique		
Quote-part tourisme		1 647,00 \$
Quote-part fibre optique		6 678,00 \$
Total aménagement, urbanisme et développement :		316 204,00 \$

Santé et Bien-être	
Quote-part CDEVR	3 662,00 \$
Total santé et bien-être :	3 662,00 \$

Loisirs et culture	
Activités récréatives	
Centre communautaire	
Monitrice	1 002,00 \$
Internet Centre sportif	1 500,00 \$
Loisirs	3 000,00 \$
Quote-part CDCBF	620,00 \$
Centre sportif (chauffage, électricité et propane)	8 000,00 \$
Entretien annuel du Centre sportif (glace, surface bétonnée, location, etc.)	12 210,00 \$
Entretien centre sportif (Entretien ménager, pelouse, diverses réparations)	20 000.00 \$
Loisirs – frais de non-résidents	5 490,00 \$
Propane	500,00 \$
Total :	52 322,00 \$
Parcs régionaux – gestion et exploitation	
Monitrice salaire	8 800,00 \$
Quote-part parc linéaire	524,00 \$
Total :	9 324,00 \$
Total activités récréatives :	61 646,00 \$

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

Activités culturelles	
Bibliothèque	9 150,00 \$
Quote-part culture	2 817,00 \$
Total activités culturelles :	11 967,00 \$
Total activités récréatives et culturelles :	77 845.00 \$

Frais de financement	
Dette à long terme-intérêts :	142 867,00 \$
Autres frais de financement bancaire	2 640,00 \$
Total des frais de financement :	145 507,00 \$
TOTAL DES CHARGES	2 072 253,00 \$
Excédent (déficit) de fonctionnements avant conciliation à des fins fiscales	272 752,00 \$

Activités financières	
Remboursement en capital dette long terme:	(272 752,00) \$
Total financement :	(272 752,00) \$
Affectations	
Activités d'investissement	
Immobilisation – Infrastructures	0.00 \$
Total activités investissements :	0.00 \$
Réserves financières et fonds réservés	
Affectations SDREF réservé – conciliation fiscale	0.00 \$
Total excédent (déficit) accumulé :	0,00 \$
Total des affectations :	0,00 \$
Total conciliation à des fins fiscales :	(272 752,00 \$)

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

REVENUS

Taxes foncières	1 174 058,00 \$
Taxes sur une autre base (matières résiduelles)	67 700,00 \$
Vidanges des boues fosses septiques	15 000.00 \$
Transferts ententes de partage de frais et autres transferts	1 060 139,00 \$
Autres services rendus	3 800,00 \$
Imposition de droits	9 300,00 \$
Revenus d'intérêts	11 800,00 \$
Autres revenus	3 208,00 \$
TOTAL DES REVENUS :	2 345 005,00 \$

QUE conformément aux exigences au Code municipal du Québec à l'article 957, une copie du budget sera distribuée à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE

01-26-004 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Robert Allaire, appuyé par M. Steeve Binette de lever l'assemblée à 20 h 20.

Lionel Fréchette
Maire

François Gardner
Directeur général et
greffier-trésorier par intérim

Le Maire, Monsieur Lionel Fréchette, a pris connaissance de toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son veto.

Signé à Sainte-Hélène-de-Chester le 13 janvier 2026
001

